

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2010037**

**Signataire : BC/SL**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: approbation de recrutement d'un médecin  
spécialisé en gynécologie**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 94- 53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988, relatif aux agents non titulaires de la fonction  
publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de  
médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGPC- 2010 - 09 – 05667 exécutoire le 30  
septembre 2010 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite  
Couronne de la Région Ile de France,

Considérant la nature des fonctions spécifiques de médecin gynécologue au centre municipal  
de santé et la nécessité de recruter un médecin disposant d'une expérience confirmée dans ce  
domaine,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4  
de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin gynécologue à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour 15 h hebdomadaires.

**AUTORISE** : en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

**DIT** que la rémunération de ce médecin gynécologue sera calculée sur la base de 77.54 € par  
vacation de 2 heures.

**DIT** : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non  
titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours : **64131.511 -(602.64131.511)**

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le :

Publié le :

Certifie exécutoire le :